



**MAIRIE
DE
SISTERON**

BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX
TELEPHONE : 04.92.61.00.37
TELECOPIE : 04.92.61.28.02

**Département des Alpes de Haute-Provence
COMMUNE DE SISTERON**

DMCL 2024-03-12

DECISION DU MAIRE

**DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
DANS LE CADRE DES APPELS A PROJETS DE LA CAISSE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES ALPES DE HAUTE
PROVENCE POUR LES CRECHES MUNICIPALES LES
PTITS VOLI, CLAIR DE LUNE ET BRIN D'EVEIL**

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23-05-2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de solliciter de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence une subvention de fonctionnement dans le cadre de leur appel à projets « Petite Enfance » pour l'organisation de deux séances d'observation professionnelle auprès des enfants de chaque structure puis retour aux professionnelles des structures pour parfaire leurs pratiques professionnelles auprès des enfants accueillis. L'intervenant sera Mr Damien Gratia, psychologue.

DECIDE

ARTICLE 1 : de solliciter une aide à la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence dans le cadre de leurs appels à projets « Petite Enfance » pour 2024. Le reste à charge de la commune sera inscrit sur le budget de chaque structure. Le plan de financement se décline ainsi :

DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
Prestation pour 12 séances de supervision de groupes d'enfants et rendu aux professionnelles	2340€	Subvention CAF 80%	1872€
		Mairie Sisteron 20%	468€
TOTAL TTC	2340€	TOTAL TTC	2340€

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et Mr le Directeur de la Caisse d'allocations Familiales des AHP.

Fait à Sisteron, le 29/03/2024

Le Maire,

D. SPAGNOU

Mis en ligne le 29/03/2024 à 14h07

REÇU EN PREFECTURE
le 29/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20240329-2024_03_120